
Refonte de la carte électorale municipale

Commission
parlementaire,
Québec (DATE)

Mémoire présenté par M. Jean
Tremblay, maire de la ville de
Saguenay

Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 2016-06-08

N° de dépôt : CAT- 120

Secrétaire : DeLoachelle

SOMMAIRE

CONTEXTE HISTORIQUE : PAGE 2

PÉRIODE DE TRANSITION LABORIEUSE : PAGE 2

DIMINUTION DU NOMBRE DE DISTRICTS ÉLECTORAUX : PAGE 3

PROPORTIONNALITÉ PAR ARRONDISSEMENT : PAGE 4

ÉCONOMIE : PAGE 5

CONCLUSION : PAGE 5

REVUE DE PRESSE : PAGE 6

CONTEXTE HISTORIQUE

Avec ses 143 660 habitants, Saguenay est la septième plus grande ville du Québec. Elle compte trois arrondissements urbains : Chicoutimi, Jonquière, La Baie, en plus des anciennes municipalités de Laterrière, Canton-Tremblay, Lac-Kénogami et Shipshaw.

Avant la fusion municipale dans le Haut-Saguenay, en 2001, le nombre total de conseillers municipaux dans les trois grandes agglomérations urbaines de Jonquière, Chicoutimi et La Baie, auquel il fallait ajouter ceux de Laterrière, Shipshaw, Canton-Tremblay et Lac-Kénogami, ainsi que les maires, atteignait 58! Au plan politique et même socio-économique, cette masse compacte d'opinions et d'intérêts divergents étaient devenue un obstacle majeur empêchant tout développement harmonieux.

Avant la fusion municipale de 2001, les luttes de clochers récurrentes hypothéquaient lourdement le développement socio-économique dans le Haut-Saguenay.

En effet, Jonquière, La Baie et Chicoutimi, essayaient à tour de rôle, et la plupart du temps sans succès, d'assumer un leadership qu'aucune d'entre elles ne parvenait à conserver suffisamment longtemps pour parvenir à ses fins. Les municipalités dites rurales (Laterrière, Shipshaw, Canton-Tremblay, Lac-Kénogami), se développaient quant à elles chacune de leur côté tant bien que mal, pour ne pas dire de façon anarchique par rapport à l'ensemble. Elles tentaient de tirer profit, quelquefois avec un succès plus que relatif, des luttes de clochers stériles opposant les trois villes principales.

La présence de la grande industrie, en particulier à Jonquière (Alcan/RTA Arvida), créait un profond déséquilibre en matière de taxation municipale

Une première vague de fusions municipales, intervenue durant la décennie 70 entre les villes d'Arvida, Jonquière et Kénogami, ainsi qu'entre Bagotville et Port-Alfred, avait eu pour effet d'accentuer le climat de méfiance envers la grande agglomération de Chicoutimi.

Les luttes de clochers, traditionnellement récurrentes, créaient un climat contre-productif. Toutes couleurs confondues, les deux paliers de gouvernement ont, de tout temps, tiré profit de ce climat peu propice pour assurer le développement socio-économique local. Ils exigeaient des villes et municipalités en conflits qu'elles s'entendent avant de songer à s'inscrire dans les différents programmes de subventions qu'ils mettaient en place afin d'assurer leur développement.

PÉRIODE DE TRANSITION LABORIEUSE

La fusion municipale forcée de 2001, imposée dans le Haut-Saguenay par le gouvernement, a suscité beaucoup de grogne et d'incertitude, voire un certain mécontentement.

Le nouveau conseil municipal de Saguenay, dès son entrée en fonction, a été confronté à de nombreuses priorités. Il lui fallait rassurer les populations des villes fusionnées en leur disant qu'elles seraient traitées avec équité dans tous les domaines de la fiscalité municipale et des services même si, forcément, elles seraient représentées par beaucoup moins de conseillers (la nouvelle ville de Saguenay compte 19 districts électoraux).

En fait, cette fusion municipale imposée dans le Haut-Saguenay aura été à l'origine de la première vague de rationalisation chez les conseillers municipaux. D'une part, les citoyens des nouveaux arrondissements se disaient tout de même heureux de ce premier résultat, de l'autre, ils se demandaient s'ils continueraient d'être bien représentés au sein du grand conseil municipal. Ils craignaient que leur voix ne soit plus entendue au moment d'exiger des améliorations de services ne concernant, par exemple, que leur quartier.

Par ailleurs, l'harmonisation des différents comptes de taxes s'est révélée, dès le départ, un défi de taille tout en se présentant comme un objectif à atteindre rapidement. La diversité économique et sociale caractérisant chaque arrondissement (industriel à Jonquière, commercial à Chicoutimi, touristique à La Baie) représentait un risque susceptible de compromettre toute l'opération en *crystallisant*, en quelque sorte, les luttes de clochers du passé. Le poids de l'histoire représentait un facteur déterminant.

De plus, un fort courant de pensée circulait à cette époque; en effet, cette fusion municipale forcée, disait-on, donnerait naissance à un sentiment d'éloignement chez les citoyens face aux principaux centres décisionnels. Ce scénario, repris tour à tour par les leaders d'opinion et les médias, laissait entrevoir le pire.

Enfin, la population de ce qui était désormais devenue la grande ville de Saguenay (et la septième en importance du Québec) suivait avec attention et non sans inquiétude ce qui se passait dans les autres parties du Québec où des fusions forcées avaient été également décrétées. À Saguenay, le mécontentement était presque généralisé. La taxation municipale et le maintien des services dans chaque district selon les droits acquis par les groupes de population concernée figuraient au premier plan des préoccupations générales.

Comme si ce n'était pas suffisant, le nouveau conseil municipal devait contrer le vaste mouvement de « défusions » qui voyait le jour dans certaines régions du Québec. Un retour en arrière n'étant nullement envisageable, il fallait tout mettre en œuvre pour unir les cœurs et les esprits afin de regrouper en un seul bloc sept différentes administrations municipales dans le respect mutuel et, surtout, faut-il le préciser, des conventions collectives et des règles d'une saine gestion publique!

Dès le départ, en tant que maire de Saguenay, j'ai opté pour la prudence appuyé en cela par mon conseil municipal de l'époque et les administrations subséquentes. Mon premier mandat, à la tête de ce qui était devenue maintenant l'ancienne ville de Chicoutimi, m'enseignait d'agir avec circonspection, par étapes. Au fil des années, cette stratégie devait démontrer son efficacité.

DIMINUTION DU NOMBRE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

Le moment est venu aujourd'hui d'entreprendre un nouveau chapitre de la courte histoire de la ville de Saguenay en réduisant le nombre de conseillers.

Pour les élections municipales de 2017, afin de respecter les critères de la Loi sur les élections, je demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de :

- Faire passer le nombre des districts électoraux de 19 à 15 conseillers répartis de la façon suivante : 6 conseillers pour chaque arrondissement de Chicoutimi et de Jonquière (total : 12), et 3 à La Baie.
- Qu'il soit permis à la ville de Saguenay, afin de conserver les limites des arrondissements actuels, d'appliquer la règle de la proportionnalité par arrondissement plutôt que sur l'ensemble du territoire.

PROPORTIONNALITÉ PAR ARRONDISSEMENT

Pourquoi la proportionnalité par arrondissement plutôt que sur l'ensemble du territoire?

- Pour respecter la représentativité de chaque arrondissement et conserver, ainsi, leur caractère propre, distinctif, fortement lié au sentiment d'appartenance. Celui-ci s'est fortifié au fil du temps, il démontre régulièrement son efficacité et sa présence.
- La fusion administrative et des mentalités a pu être complétée et s'épanouir depuis le grand regroupement municipal imposé dans le Haut-Saguenay, en 2001, parce que chaque arrondissement, en s'appuyant sur les districts qui les composent, ont pu conserver leur spécificité et leur représentativité. Au départ, on craignait, non sans raison, que le fossé s'élargisse entre les districts urbains et ceux à caractère rural, car le nombre d'électeurs était beaucoup moins important dans les districts ruraux. Il fallait stopper ce fort courant d'opinion en démontrant clairement que les craintes qu'il faisait naître n'étaient pas fondées.
- La fusion administrative a été complétée avec succès. L'harmonisation des taxes s'est révélée un exercice laborieux, car il fallait agir avec prudence (respecter, équilibrer, les attentes légitimes des populations faisant partie des anciennes municipalités). Il fallait agir avec équité. Maintenant que ce processus a été mené à terme avec succès, le moment est venu d'aller plus en profondeur, en réalisant, notamment, des économies par une diminution du nombre de conseillers municipaux.
- Le nombre de 19 conseillers municipaux était justifié jusqu'à présent; la charge de travail qui incombait à chaque élu devait être juste et équitable dans le respect de chacun. Nous pouvons donc songer, désormais, à expérimenter une représentativité plus concentrée des élus dans chaque arrondissement, car les réactions subjectives du début n'ont plus cours. Chaque élu est davantage conscient des exigences reliées à son travail, il devient ainsi encore plus efficace et imputable.
- La demande de réduire le nombre des districts électoraux s'inspire d'une saine administration et d'une exigence légale. Elle s'inscrit également dans le respect des communautés regroupées à l'intérieur d'un même environnement naturel et humain, un critère jugé prioritaire par la Commission de représentativité électorale du Québec en ce qui a trait à la délimitation des districts électoraux. Saguenay comporte trois pôles de développement socio-économique majeurs présentant chacun une spécificité qui lui est propre : tourisme à La Baie, industriel à Jonquière, commercial à Chicoutimi. Autour de ces trois axes de développement gravite un

secteur rural dynamique. Le redécoupage de la carte électorale municipale permettra à chacune de ces communautés d'assumer et de promouvoir sa spécificité à la table du conseil municipal grâce à une représentation efficace cadrant parfaitement avec les besoins de la 7^e ville en importance du Québec.

ÉCONOMIE

La ville de Saguenay, dans son ensemble, fonctionnera de façon tout aussi efficace et démocratique avec 15 conseillers. Ce nombre est réaliste; il s'inspire des grandes communautés urbaines qui, partout en Amérique du nord, réussissent très bien dans leur administration avec un nombre de conseillers restreint qui est, selon les statistiques disponibles, de beaucoup inférieur à celui de plusieurs de nos villes québécoises.

Cette mesure corrige également ce que l'on peut décrire comme une anomalie. À l'échelle du Canada, en effet, c'est au Québec que l'on retrouve le plus grand nombre de conseillers par électeur.

Des chercheurs de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et du CIRANO (Jean-Philippe Meloche et Patrick Kilfoil), concluent, dans une étude déposée en 2011 à la demande du conseiller de la ville de Gatineau, Denis Tassé, que les municipalités québécoises de plus de 20 000 habitants comptent une proportion plus grande d'élus que les grandes villes québécoises qui, elles-mêmes ont plus d'élus qu'ailleurs au Canada.

À titre d'exemple, la ville de Vancouver fonctionne très bien avec seulement 10 conseillers.

La comparaison devient encore plus évidente lorsque l'on porte notre regard vers les villes américaines parmi les plus importantes.

CONCLUSION

«*Laissons le temps au temps*», disait François Mitterrand quand, Président de la République française, il jugeait préférable, au nom du bien commun, de ne pas brusquer les choses. Saguenay a mis ce mot devenu célèbre en pratique.

Car, certains pourront prétendre que nous avons mis trop de temps à engager la réforme de la carte électorale municipale. À cette remarque, je répondrai que le fait de devenir, à toutes fins utiles et du jour au lendemain, en 2001, la 7^e ville en importance du Québec par le jeu d'une fusion municipale rendue obligatoire par le gouvernement, a été à l'origine d'une réaction en chaîne qu'il nous a fallu contrôler sous peine de perdre tous les bénéfices envisagés au départ par un tel regroupement. Certes, la fusion des cœurs et des esprits constituaient au départ l'objectif théorique, mais il fallait surtout mettre en pratique, de façon prioritaire et prudente, tous les principes découlant de cette fusion municipale!

Ainsi, nous venons à peine, en 2016, de compléter le premier chapitre de cette fusion municipale qui a commencé par l'harmonisation du compte de taxes sans devoir passer par un débat houleux et potentiellement stérile qui nous aurait fait perdre un temps précieux.

Autre réalité incontournable découlant de la fusion municipale de 2001 : la ville de Saguenay est également une MRC, d'ailleurs l'une des plus importantes du Québec par sa superficie et sa démographie. Ce statut implique un nombre considérable de responsabilités en plus de celui relié au statut de ville...

Nous avons dû assumer notre rôle de leader économique régional dans le plus grand respect des villes voisines du Lac-Saint-Jean. Ce processus délicat a d'ailleurs permis la conclusion, en février 2016, d'une entente historique avec les municipalités du Lac-Saint-Jean dans le dossier de la gestion des matières résiduelles. Il a été tout aussi nécessaire d'assurer le développement unifié des trois parcs industriels de La Baie, Jonquière et Chicoutimi, où les activités ont connu un essor remarquable depuis la fusion municipale.

Grâce à une vision d'avenir réaliste et à un édifiant travail d'équipe, Saguenay a pu asseoir son développement sur une base solide dont les résultats sont aujourd'hui visibles. Il faut continuer dans cette voie...

Par exemple, les derniers mois ont été l'occasion de souligner la fin des travaux à l'Usine de filtration de Jonquière et de rendre publique la construction d'un second amphithéâtre sportif à La Baie. Nous venons d'annoncer, également, la construction, toujours à Jonquière, au coût de 20 millions \$, d'un amphithéâtre permettant, entre autres activités de loisirs, la pratique intérieure du soccer.

En 2015, nous avons inauguré, à Chicoutimi-Nord, un parc dédié à la famille, Les Mille lieux de la Colline. Ce site est appelé à devenir un produit d'appel de premier plan pour l'industrie touristique de Saguenay.

Parallèlement à ces réalisations et à d'autres que nous ne décrivons pas ici faute d'espace, nous avons fait en sorte de consolider les projets ayant vu le jour dans la foulée de la fusion municipale et qui sont devenus, notamment au plan touristique et/ou commercial, des actifs de premier plan. Le Quai des croisières à La Baie, Place du Citoyen, la rénovation du centre-ville de Chicoutimi, comptaient, en effet, parmi nos priorités.

Nous travaillons présentement sur un vaste projet de rénovation du centre-ville de Jonquière, dans la foulée de la construction de la Bibliothèque municipale de cet arrondissement. Cet édifice a été inaugurée en 2014 presque en même temps que l'implantation du Centre d'appels Nordia en plein cœur du centre-ville.

Encore à Jonquière, nous sommes présentement en discussion avec Rio Tinto Aluminium (RTA) dans le but de trouver une solution à un épineux problème environnemental relié à la survie de l'Usine Vaudreuil. Il s'agit d'une priorité majeure, car plus de 1000 emplois dépendent du succès de ces discussions où l'acceptabilité sociale joue un rôle déterminant.

Je ne veux pas abuser du temps qui m'est alloué par une énumération exhaustive des nombreux projets structurants et porteurs réalisés ou en voie de l'être découlant directement ou indirectement de la fusion municipale de 2001.

Saguenay est une ville en développement constant et soutenu. Je veux simplement démontrer que la réforme de la carte électorale municipale figurait, certes, dans nos priorités mais que, pour des raisons

reliées à la consolidation de nos acquis et à leur développement, elle n'apparaissait pas dans le peloton de tête. Je vous fais cette déclaration de façon honnête, à titre de maire de la 7^e ville en importance du Québec.

Vous conviendrez avec moi que si Paris ne s'est pas bâtie en un jour, il aura aussi fallu mettre un certain temps, en toute modestie, pour construire Saguenay et qu'il s'agit toujours, à tout le moins dans notre cas, d'un processus en évolution!

Le 21^e siècle nous fait don de sa technologie, les nouveaux outils qui en découlent permettent aux citoyens d'être encore mieux informés et servis qu'auparavant. L'un des plus grands acquis de cette technologie réside également dans la rapidité avec laquelle les administrations municipales peuvent répondre de nos jours aux attentes légitimes de leur population, à un coût réduit en comparaison de ce qu'il aurait pu être sans la fusion municipale.

Ce grand bond permet donc de faire plus, beaucoup plus, en plaçant les énergies de chacun à la place qui convient le mieux : les actions sont mieux réparties, les objectifs sont atteints plus rapidement avec une efficacité accrue.

Les plus grandes villes américaines et canadiennes sont en mesure de servir adéquatement leurs citoyens avec une représentation de conseillers municipaux réaliste. Saguenay veut aussi aller dans ce sens. C'est maintenant le moment d'agir, il s'agit de la dernière étape à franchir pour que la fusion municipale de 2001 soit complétée.

Un commentaire (extrait) de l'éditorialiste du journal Le Quotidien, M. François St-Gelais, publié le 16 décembre 2014, illustre assez bien, selon moi, les raisons qui nous motivent à réduire de 19 à 15 le nombre de conseillers à Saguenay (le texte complet fait partie de la revue de presse incluse à la fin de ce Mémoire). Je me permets donc de le soumettre verbalement à votre attention compte tenu de l'approche forcément impartiale utilisée par M. St-Gelais pour illustrer sa pensée. Celle-ci, je le pense sincèrement, est également celle de des citoyens de Saguenay...

«Les principes mêmes de la démocratie seront mieux respectés dans la capitale régionale si celle-ci compte un plus petit nombre de districts, homogènes en terme de nombre de citoyens représentés. Actuellement, les disparités sont importantes à Saguenay en cette matière alors que certains échevins des quartiers principaux de Chicoutimi ou de Jonquière représentent jusqu'à quatre fois plus de citoyens que leurs collègues des secteurs de Shipshaw, de Laterrière ou de Lac-Kénogami, par exemple, et ce avec les mêmes traitements et enveloppes discrétionnaires.

D'ailleurs, selon les normes édictées dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Saguenay devait normalement compter quatre conseillers de moins, et ce depuis les élections municipales de novembre 2013. La ville avait cependant obtenu de Québec, d'abord dans la foulée de la fusion puis avant le dernier scrutin, de conserver le statu quo. Cela pouvait se comprendre. Cette approche a permis de ménager les susceptibilités locales, d'assurer une transition politique plus harmonieuse, de préserver les réalités sociales et communautaires dans les districts des anciennes municipalités intégrées dans le grand creuset de Saguenay.

Mais, cette période de transition devait effectivement prendre fin et, effectivement, le contexte budgétaire serré fournit l'occasion pour ce faire. Parce que la réforme permettra l'économie, selon des

calculs rapides, plusieurs centaines de milliers de dollars en salaires et en dépenses directes, et ce sur une base annuelle.»

REVUE DE PRESSE

Le Quotidien

Éditorial, mardi 16 décembre 2014, p. 12

Saguenay: une grosse bouchée

François St-Gelais

La proposition du maire de Saguenay, Jean Tremblay, de diminuer de sept le nombre d'élus à la table du conseil représente une très grosse bouchée à digérer pour les citoyens et les conseillers. Plus de dix ans après la formation de la ville, toutefois, cette suggestion est fondée. Car, effectivement, celle-ci est rendue à cette étape de son existence.

La refonte de la carte électorale de la ville représente un défi sensible et très émotif. Particulièrement dans le contexte où une opposition structurée est présente au conseil. Aussi en raison de l'austérité budgétaire qui marque le Québec et qui se traduira, sans doute de façon nette, dans le budget qui sera déposé aujourd'hui à Saguenay.

La manière avec laquelle le maire Tremblay pilotera cette réforme sera donc cruciale. Bien que cela ne soit pas dans sa nature politique profonde, ce dernier aurait intérêt à agir sans précipitation, en consultant l'ensemble des élus, les citoyens et des experts de la question afin de valider le nombre de postes coupés, soit sept, et de redéfinir une nouvelle carte électorale qui soit démocratique, représentative, mais aussi respectueuse des particularités de Saguenay. Une ville qui couvre un très grand territoire, peu densément peuplé et qui présente trois pôles urbains bien distincts dotés de leurs propres "banlieues". L'affaire ne doit donc pas devenir une occasion de faire de la politique, mais plutôt servir de tremplin pour mieux servir la Politique municipale avec un grand "P".

Les principes mêmes de la démocratie seront mieux respectés dans la capitale régionale si celle-ci compte un plus petit nombre de districts, homogènes en terme de nombre de citoyens représentés. Actuellement, les disparités sont importantes à Saguenay en cette matière alors que certains échelons des quartiers principaux de Chicoutimi ou de Jonquière représentent jusqu'à quatre fois plus de citoyens que leurs collègues des secteurs de Shipshaw, de Laterrière ou de Lac-Kénogami, par exemple, et ce avec les mêmes traitements et enveloppes discrétionnaires.

D'ailleurs, selon les normes édictées dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Saguenay devait normalement compter quatre conseillers de moins, et ce depuis les élections municipales de novembre 2013. La ville avait cependant obtenu la permission de Québec, d'abord dans la foulée de la fusion puis avant le dernier scrutin, de conserver le statu quo. Cela pouvait se comprendre. Cette approche a permis de ménager les susceptibilités locales, d'assurer une transition politique plus harmonieuse, de préserver les réalités sociales et communautaires dans les districts des anciennes municipalités intégrées dans le grand creuset de Saguenay.

Mais, cette période de transition devait effectivement prendre fin et, effectivement, le contexte budgétaire serré fournit l'occasion pour ce faire. Parce que la réforme permettra l'économie, selon des calculs rapides, plusieurs centaines de milliers de dollars en salaires et en dépenses directes, et ce sur une base annuelle. Des sommes appréciables.

Sur un plan plus "politico-politique", on peut certes croire que cette subite décision du maire Tremblay dans ce dossier constitue une forme de stratégie politique, une manière d'affaiblir l'opposition. Il est vrai que l'ERD a fait élire une de ses deux représentantes dans le district de Lac-Kénogami. Et qu'une conseillère indépendante, Julie Dufour, a battu dans Shipshaw l'un des proches de longue date de Jean Tremblay, Fabien Hovington.

Cependant, la refonte de la carte électorale de Saguenay va au-delà de cette seule considération politique. Car elle signifiera aussi la disparition et l'intégration de fiefs où siègent des échevins qui font partie depuis longtemps de la garde rapprochée du premier citoyen de la capitale régionale. Citons le grand argentier de Saguenay, Jean-Yves Provencher, dans Canton-Tremblay, ou encore Luc Blackburn à Laterrière. Les motivations économiques pèsent donc réellement très lourd dans cette décision.

La refonte de la carte électorale de la capitale régionale constitue une étape obligée, nécessaire et cruciale pour jeter les bases de l'organisation socioéconomique de la ville de demain et se conformer aux exigences légales. Compte tenu de son importance, l'exercice doit impérativement se faire dans un climat serein propice à la réflexion et aux échanges constructifs. Un gros défi en perspective pour lequel, souhaitons-le, les élus de Saguenay sauront se montrer à la hauteur des enjeux.

© 2014 Le Quotidien. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20141216-QT-0017

Le Quotidien

Actualités, mardi 16 décembre 2014, p. 3

Réduction du nombre de conseillers

Un accueil plutôt favorable

Denis Villeneuve

CHICOUTIMI - La réduction possible du nombre de conseillers municipaux de 19 à 12 tel que proposé par le maire Jean Tremblay reçoit un accueil plutôt favorable parmi les quelques conseillers interrogés hier. Selon l'échevin Luc Boivin, le conseil savait qu'il était nécessaire de procéder à une réorganisation des districts électoraux en vue de la prochaine élection puisque le ministère des Affaires municipales avait informé Saguenay qu'il s'agissait de la dernière extension accordée.

M. Boivin justifie le maintien du nombre de conseillers à 19 par le fait que l'harmonisation des tarifs et de la taxation, la confection du nouveau schéma d'aménagement, du plan de déneigement, etc. n'étaient pas encore terminées. Il croit toutefois que le principal motif pour procéder à la réduction du nombre d'élus est la nécessité d'assurer une plus grande équité au plan démocratique entre les électeurs des différents districts.

Les données provenant du directeur des élections démontrent que le district 9, représenté par Jean-Yves Provencher, ne compte que 1162 électeurs comparativement à 8902 pour le district 14, représenté par Josée Néron. Avec 116262 électeurs, chaque membre d'un conseil composé de 12 élus devrait représenter environ 9700 électeurs.

M. Boivin croit que dans l'arrondissement de La Baie, il serait possible de représenter les citoyens avec deux élus seulement pour les 14813 électeurs inscrits sur la liste électorale. M. Boivin affirme que de plus en plus Saguenay devient une seule et unique ville.

Le même son de cloche est exprimé par le conseiller Jean-Yves Provencher dont le district est le moins peuplé. "Je suis d'accord avec ça. On est rendus là. Au début, lorsqu'on s'est fusionnés, on ne voulait pas changer les choses, mais il y a eu beaucoup d'arrimages dans la ville", indique-t-il.

La réduction est d'autant plus souhaitable, selon lui, que bien des secteurs de Canton Tremblay sont maintenant intégrés à la vie sociale et communautaire de Chicoutimi-Nord. Il cite en exemple les secteurs des rues Vimy et Saint-Émile. "Si ça avait été décidé tout de suite après la fusion, j'avoue que j'aurais été contre cette réduction, mais maintenant Canton Tremblay est rendu ville de Saguenay". Rappelons que M. Provencher n'a pas l'intention de solliciter un nouveau mandat.

Représentation territoriale

Parmi, les voix dissidentes, Julie Dufour du district 8 de Shipshaw (2474 électeurs) émet des réserves puisqu'outre le nombre d'électeurs, il faut tenir compte de l'étendue des territoires représentés et des distances séparant les citoyens. "La politique municipale est celle qui est la plus proche du monde. C'est une politique de proximité".

Elle se demande si la réduction de sept conseillers ayant une rémunération annuelle de 50 000\$ fera une différence sur le budget annuel de la ville de 300 M\$. Avec les responsabilités nouvelles que veut imposer

Québec, les citoyens sont en droit de se demander s'il ne serait pas plus pertinent de conserver une pluralité des voix. "Je souhaite que les 19 conseillers en poste puissent participer aux discussions entourant le redécoupage des districts", a conclu la conseillère.

«Je suis d'accord avec ça. [...] Lorsqu'on s'est fusionnés, on ne voulait pas changer les choses, mais il y a eu beaucoup d'arrimages dans la ville», indique Jean-Yves Provencher.

Luc Boivin justifie le maintien du nombre de conseillers à 19 par le fait que l'harmonisation des tarifs et de la taxation, la confection du nouveau schéma d'aménagement, du plan de déneigement, etc. n'étaient pas encore terminées.

© 2014 Le Quotidien. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20141216-QT-0003

Le Quotidien, no. Vol. 42 n° 254
Actualités, samedi 1 août 2015, p. 2

REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL DE SAGUENAY

Le nombre de conseillers passerait de 19 à 15

Myriam Gauthier

Le nombre de conseillers municipaux diminuerait de 19 à 15 à Saguenay lors des prochaines élections municipales. Les arrondissements de Chicoutimi et Jonquière passeraient ainsi de huit à six districts chacun, tandis que celui de La Baie, qui inclurait dorénavant la majorité de Laterrière, en conserverait trois.

Saguenay présentera lundi midi lors du conseil municipal un projet de loi privé à cet effet. Le projet de loi dont Le Quotidien a obtenu copie demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier le décret de constitution de Saguenay adopté le 11 juillet 2001. Ces modifications entreraient en vigueur lors des prochaines élections municipales qui auront lieu le 5 novembre 2017.

Le but de cette demande est de faire «que les arrondissements soient divisés de manière à ce que le nombre d'électeurs par district respecte les critères de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités [LERM]» et vise une «représentativité proportionnée», souligne-t-on dans le projet de résolution.

La LERM prévoit qu'un écart de plus ou moins 15% du nombre d'électeurs entre chaque district électoral est acceptable par rapport à la moyenne par district de la municipalité. Or, des disparités importantes du nombre d'électeurs entre les districts existent actuellement à Saguenay.

ARRONDISSEMENTS

Le projet de loi privé à l'ordre du jour du conseil municipal lundi propose une refonte des limites des trois arrondissements, sans aborder celle des districts électoraux.

L'arrondissement de Jonquière, passant de huit à six conseillers, conserverait les mêmes limites et le même nombre d'électeurs.

Celui de Chicoutimi, passant aussi de huit à six élus, serait amputé d'une bonne partie de son territoire au profit de La Baie, qui gagnerait ainsi 5677 électeurs.

L'arrondissement baieriverain, qui conserverait trois conseillers municipaux, gagnerait la majorité de Laterrière, le secteur du boulevard Saint-Jean-Baptiste, ainsi que la portion du boulevard Talbot, en direction sud, à partir du chemin de fer Roberval-Saguenay.

PROJET

Le maire de Saguenay, Jean Tremblay, avait déjà fait part en décembre de son intention de faire passer le nombre de conseillers municipaux de 19 à 12 en vue des élections de 2017. Il évoquait alors que la diminution du nombre de conseillers permettrait de réaliser des économies sans nuire au fonctionnement de la municipalité.

En 2011, il soutenait plutôt que la diminution du nombre d'élus entraînerait une augmentation du nombre de fonctionnaires en raison de l'augmentation de la charge de travail des conseillers.

La LERM spécifie qu'une municipalité de la taille de Saguenay doit avoir au moins 14 conseillers municipaux ou 24 au maximum. Ce règlement ne s'applique toutefois pas à Saguenay, puisque son nombre d'élus est fixé à l'intérieur de son décret de constitution.

Le maire Jean Tremblay n'a pas retourné l'appel du Quotidien hier au sujet de ce dossier.

Source: Documents produits par Saguenay accompagnant le projet de loi privé

© 2015 Le Quotidien. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20150801-QT-0001

Le vendredi 4 décembre 2015



Irrégularités à Saguenay

Nadia Lemieux, Journaliste à La Pige • Journalisme

Le 29 septembre 2013

Photo : Nadia Lemieux

Quatorze des 19 districts électoraux à la Ville de Saguenay ne respectent pas le règlement de la Loi sur les élections et les référendums prévoyant le nombre d'électeurs par district. Ce dernier doit respecter la moyenne, soit 6015 électeurs à Saguenay, avec une possibilité de plus ou moins 15 %.

Le district dénombrant le moins d'électeurs, celui de Lac-Kénogami, en compte 1912 et celui en dénombrant le plus, le district 14 à Chicoutimi, 8691. De plus, Shipshaw, Canton Tremblay, Laterrière et deux districts de La Baie sont en deçà du 15 % permis tandis que les districts 10, 11, 13 et 14 à Chicoutimi et les 2, 4, 5 et 6 à Jonquière sont au dessus.

Ces écarts entre les secteurs électoraux entraînent soit une surreprésentation ou une sous-représentation des électeurs municipaux. Pour l'ancien coordonnateur régional de Télé-Québec, Laval Gagnon, il s'agit d'un système anti-démocratique. Dans les faits, «là où il y a la plus grande population, le poids politique devrait être le plus important», explique-t-il. Dans le système actuel, ce n'est pas le cas, car un conseiller élu dans un district de 2000 électeurs a autant de pouvoir qu'un autre élu dans un district de 8000 électeurs.

En plus de l'égalité du vote des électeurs, le respect des communautés naturelles est un critère de la Commission de la représentation électorale du Québec en ce qui a trait à la délimitation des districts électoraux municipaux. Une communauté naturelle est déterminée par des barrières physiques, des tendances démographiques ou des limites d'arrondissements et de paroisses. Selon la loi, la carte doit être refaite un an avant chaque élection. Il est cependant possible pour une municipalité de faire une demande de dérogation pour garder la carte telle quelle au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. C'est ce qu'a fait Saguenay lors de la fusion de 2002 dans le but de respecter les communautés naturelles des paroisses comme Shipshaw ou Laterrière. Il a fait de même pour les élections de 2005, 2009 et 2013.

«Quand il y a eu la fusion, on voulait respecter les particularités locales, mais on est une ville maintenant. Il faut qu'avec le temps, les irrégularités se rétablissent», affirme Laval Gagnon. Les autres villes fusionnées du Québec au début des années 2000 ont déjà revu leurs cartes électorales.

Trop d'élus égale trop de dépenses

Publié le 20 octobre 2013 à 08h00 | Mis à jour le 20 octobre 2013 à 08h02

ma.PRESSE



FRANCIS VAILLES
La Presse

Vancouver compte 11 élus municipaux, Calgary, 15 et Toronto, 45. Pendant ce temps, à Montréal, on en dénombre 103!

C'est connu, les vagues de fusions et de défusions à Montréal n'ont pas allégé la structure de gestion de la ville. Aujourd'hui, la question se pose: pourquoi faut-il 10 fois plus d'élus pour diriger Montréal qu'une ville de l'Ouest canadien? Sommes-nous des maniaques de politique?

Mystérieusement, la question ne fait pas l'objet de chauds débats dans la campagne électorale. Certains défenseurs de notre système soutiennent que la réduction du nombre d'élus n'entraînerait pas d'économie substantielle. Selon eux, les élus restants auraient besoin d'équipes plus imposantes pour servir la population, qui commanderaient des salaires tout aussi importants.

Des chercheurs de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et du CIRANO se sont justement penchés sur la question. Pour vérifier cette hypothèse, le professeur Jean-Philippe Meloche et le doctorant Patrick Kilfoil ont vérifié dans quelle mesure le coût de fonctionnement des conseils municipaux au Canada varie avec le nombre d'élus.

Ils ont également voulu savoir si le nombre d'élus a un impact significatif sur le budget total d'une ville. Autrement dit, ils ont cherché à vérifier si l'ajout d'un élu a tendance à faire enfler le budget d'une ville en raison des besoins que crée ce nouvel élu, essentiellement. Leurs résultats sont fort intéressants.

D'abord, ils ont constaté que Montréal compte le plus grand nombre d'élus parmi les villes de plus de 200 000 habitants au Canada (voir tableau). Cependant, toutes proportions gardées, la palme du plus grand nombre d'élus ne revient pas à Montréal, mais à Gatineau et à Longueuil.

Pour chaque tranche de 100 000 électeurs, le nombre d'élus est de 10,4 à Gatineau et de 9,5 à Longueuil. Montréal vient au troisième rang, à 9,3, suivi de Laval, à 8,2. Québec était aussi dans le peloton de tête, mais la ville de Régis Labeaume a descendu autour de la médiane canadienne depuis que son administration a réduit le nombre d'élus.

Remarquez que ce sont toutes des villes du Québec. En queue de peloton, on retrouve Edmonton, Calgary, Vancouver, Toronto et Mississauga, avec moins de 3 élus par 100 000 électeurs.

Les chercheurs ont obtenu des résultats clairs quant à l'impact du nombre d'élus sur le budget de fonctionnement des conseils municipaux. Ainsi, une baisse du nombre d'élus de 1% dans une ville entraîne une baisse presque équivalente des dépenses du conseil (0,8 à 0,9%). Autrement dit, la diminution du nombre d'élus n'est pas compensée par une augmentation du personnel de soutien des autres élus, ou à peine.

Ainsi, si Montréal réduisait le nombre de ses élus d'environ 40% (de 103 à 63), les dépenses du conseil diminueraient de près de 35%, soit de 17,5 millions par an, estiment les chercheurs.

L'étude a également permis de déceler une corrélation entre le nombre d'élus et le budget total des villes, bien que les résultats ne soient pas aussi robustes. Ainsi, l'ajout de 1% d'élus au conseil d'une ville pourrait entraîner un accroissement maximal de 0,4% à son budget total. «Dans une ville comme Montréal, cela implique que l'ajout d'un seul élu puisse entraîner des dépenses budgétaires supplémentaires de l'ordre de 16 millions», est-il écrit dans l'étude.

Les auteurs précisent toutefois qu'il faut interpréter ces résultats avec prudence. «Il pourrait y avoir un impact, mais on ne peut l'affirmer hors de tout doute», nous dit Jean-Philippe Meloche, qui convient qu'un moins grand nombre d'élus pourrait se traduire par plus d'efficacité dans les décisions.

Cela dit, les auteurs ont fait des constatations intéressantes pour les plus petites villes du Québec. Ces municipalités de plus de 20 000 habitants comptent une proportion plus grande d'élus que les grandes villes, qui elles-mêmes ont plus d'élus qu'ailleurs au Canada. Par exemple, Boisbriand, Saint-Lambert ou Varennes comptent cinq fois plus d'élus par électeur que Montréal, Laval et Québec.

«Un abaissement de la taille minimale du nombre d'élus de 7 à 5 pour les petites municipalités du Québec (la norme en Ontario) permettrait de diminuer le nombre d'élus de près de 1900 dans ces municipalités. L'effet budgétaire serait important», écrivent les auteurs.

Quoi qu'il en soit, les chercheurs rappellent que le nombre d'élus est loin d'être le principal facteur d'augmentation des dépenses. Comme on peut s'y attendre, c'est la population qui en dicte avant tout le niveau.

Puis-je me permettre d'ajouter que la rémunération des milliers de cols bleus, de cols blancs et autres fonctionnaires municipaux a un impact beaucoup plus grand sur le budget que celui du nombre d'élus. Surtout pour des grandes villes comme Montréal, où cette rémunération défie toute comparaison avec le privé, le provincial ou le fédéral.

Nombre d'élus dans les villes du Canada

Montréal : 103

Toronto : 45

Québec : 38

Longueuil : 27

Halifax : 24

Ottawa : 24

Laval : 22

Gatineau : 18

Winnipeg : 17

Hamilton : 16

London (Ont.) : 15
Calgary : 15
Markham (Ont. :) 13
Edmonton : 13
Mississauga (Ont.) : 12
Saskatoon : 11
Kitchener (Ont.) : 11
Windsor (Ont.) : 11
Brampton (Ont.) : 11
Vancouver : 11
Burnaby (C.-B.) : 9
Vaughan (Ont.) : 9
Surrey (C.-B.) : 9

Source: Jean-Philippe Meloche et Patrick Kilfoil, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

Moins de conseillers municipaux pour plus d'efficacité

Le journaliste Louka Jacques résume l'étude

Depuis plusieurs mois, des élus de Gatineau suggèrent de réduire le nombre de sièges à la table du conseil pour améliorer notamment leur efficacité. Une étude de l'Institut de la gouvernance qu'ils ont commandée au coût de 20 000\$ leur donne raison, mais ils sont loin d'obtenir l'unanimité au conseil.

L'Institut sur la Gouvernance suggère de réduire le nombre d'élus à Gatineau de 18 à 12. Cette décision permettrait d'alléger le processus décisionnel tout en maintenant un large éventail d'opinion, selon le rapport.

Les auteurs du document sont arrivés à la conclusion que trop de conseillers attirent la dissension et dilue la capacité d'en venir à un consensus.

« Ça a été le point qui a été soulevé le plus souvent, la lourdeur, la vitesse. Des fois les décisions sont prises de façon laborieuse et pénible. »— *Bruno Bonneville, Institut sur la Gouvernance*

Le conseiller municipal de Gatineau, Denis Tassé, est satisfait des résultats de l'étude. Il estime que le rapport donne une idée claire sur le nombre d'élus qui serait nécessaire et cite en exemple, Portland, une ville américaine qui compte cinq élus pour plus de 300 000 habitants.

Le maire de Gatineau, Marc Bureau, lui, ne fait pas de ce dossier une priorité alors que son adversaire, le chef d'Action Gatineau, est loin d'être séduit par cette idée.

« Ils veulent réduire la politique parce qu'ils ne veulent pas de débat. »— *Maxime Pedneaud-Jobin, chef Action Gatineau*

Avec les économies réalisées, le rapport suggère d'augmenter le salaire des élus. Ils pourraient aussi embaucher des adjoints administratifs pour faciliter leur travail.

Les conseillers qui ont financé les études sont d'avis que ce sera au prochain conseil municipal de décider si une réduction du nombre d'élus doit être effectuée pour l'élection de 2017. Il reste maintenant à déterminer si les problèmes du conseil actuel relèvent de conflits de personnalités plutôt que de problèmes de gouvernance.

